



Les salaires dans la fonction publique territoriale

En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants

En 2016, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 1 902 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des collectivités territoriales, tous emplois et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Entre 2015 et 2016, le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants. À statut et cadre d'emplois donnés, la hausse est plus importante, un agent de la FPT en 2016 percevant en moyenne 0,6 % de plus qu'un agent en 2015.

Les fonctionnaires représentent près de 80 % des effectifs en équivalent temps plein de la FPT. Leur salaire net moyen progresse de 0,5 % en euros constants. Pour les non-fonctionnaires, y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis, il est stable.

Le salaire net moyen s'élève à 1 803 euros par mois dans les communes et à 2 116 euros dans les départements. Les disparités salariales dans la FPT sont quasiment stables en 2016. Le salaire net des femmes est inférieur de 9,1 % en moyenne à celui des hommes, après 9,3 % en 2015. À caractéristiques identiques, l'écart est de 4,6 %, comme en 2015.

Pour les salariés présents toute l'année en 2015 et en 2016 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Julie Goussen, division Salaires et revenus d'activité, Insee,
Faustine Büsch, département des études et des statistiques locales, DGCL

Fin 2016, 1,9 million de salariés civils, y compris bénéficiaires de contrats aidés et apprentis, mais hors assistants maternels, travaillent en France dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. En 2016, le volume de travail dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élève à 1,8 million d'équivalents temps plein (EQTP), dont près de 80 % de fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts (apprentis, collaborateurs de cabinet...). Le volume de travail des bénéficiaires de contrats aidés augmente de 1,6 % en 2016, à 75 000 EQTP ; leur part dans le volume de travail des non-fonctionnaires de la FPT est stable (20 %). Celle des apprentis est également stable (2 %).

Tous statuts confondus, le salaire net moyen s'élève à 1 902 euros par mois en 2016

En 2016, le salaire net moyen en EQTP (*définitions*) dans la FPT s'élève à 1 902 euros par mois (*figure 1*). Il augmente de 0,6 % entre 2015 et 2016 en euros courants, et de 0,4 % en euros constants, compte tenu de la légère hausse des prix en 2016 (+ 0,2 %). Cette hausse de salaires est moins forte qu'en 2015 (+ 0,8 % en euros constants), mais plus élevée qu'en moyenne entre 2010 et 2014 (- 0,1 % ; *figure 2*). Le salaire brut (*définitions*) moyen en EQTP est de 2 303 euros par mois, en hausse de 0,8 % en euros constants. L'écart d'évolution entre les salaires net et brut provient de l'augmentation des taux de cotisations salariales à la suite de la réforme des retraites de 2010 (+ 0,4 point au 1^{er} janvier 2016 pour les fonctionnaires, principalement).

À statut et cadre d'emplois donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,6 %

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par statut (fonctionnaires, bénéficiaires de contrats aidés, apprentis, et autres non-fonctionnaires) et cadre d'emplois (*définitions*), se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. La hausse du salaire net moyen provient, d'une part, de ces modifications de structure, d'autre part, de l'évolution des salaires pour chaque groupe de salariés. En 2016, un agent perçoit en moyenne 0,6 % de plus qu'un agent de mêmes statut et cadre d'emplois en 2015. L'évolution de la structure des emplois entre 2015 et 2016

dans la FPT contribue pour -0,2 point à l'évolution du salaire net moyen.

Pour les fonctionnaires, le salaire net augmente de 0,5 % en moyenne

En 2016, le salaire en EQTP des fonctionnaires s'élève à 1 985 euros nets en moyenne par mois, en hausse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2015. Leur salaire brut moyen croît de 0,9 %, à 2 397 euros. Le salaire brut comprend à la fois le traitement indiciaire brut (77 % du salaire brut en moyenne ; *définitions*) et les primes et rémunérations annexes (23 % ; *figure 3*). Ces dernières incluent notamment les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les rémunérations des heures supplémentaires, les indemnités versées au titre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ou encore les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET). En 2016, le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 1,1 % ; il bénéficie notamment de la hausse de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet ainsi que de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR). Ce protocole a débuté en 2016 avec le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires des seules filières paramédicales et sociales de la catégorie A et de l'ensemble de la catégorie B (*définitions*). Le traitement indiciaire brut explique la totalité de la hausse du salaire brut moyen en 2016, du fait de son poids prépondérant dans le salaire brut et de son évolution plus dynamique que celle des autres composantes.

Le salaire net moyen croît de 0,4 % pour les fonctionnaires de catégorie A et B et de 0,3 % pour les C

Trois quarts des fonctionnaires de la FPT appartiennent à un corps de catégorie C, 15 % relèvent de la catégorie B et 10 % de la catégorie A. Ces parts varient peu en 2016. Au-delà de la catégorie hiérarchique, la modification de la structure des cadres d'emplois au sein de la FPT contribue à abaisser le salaire moyen des fonctionnaires à hauteur de 0,2 point. En revanche, à cadre d'emplois donné, un fonctionnaire de 2016 perçoit 0,7 % de plus qu'un fonctionnaire de 2015. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A augmente de 0,4 %, à 3 297 euros par mois en 2016. Celui des catégories B progresse également de 0,4 %, à 2 319 euros, et celui des catégories C de 0,3 %, à 1 752 euros (*figure 4*).

Le salaire net moyen des non-fonctionnaires est globalement stable

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 1 590 euros nets par mois, un niveau stable en

euros constants par rapport à 2015. La légère hausse du volume de travail des bénéficiaires de contrats aidés et d'apprentissage a peu d'impact sur l'évolution d'ensemble : en dehors de ces bénéficiaires, le salaire net moyen des non-fonctionnaires est quasi stable (+0,1 %). La stabilité d'ensemble résulte d'un effet négatif de structure lié au cadre d'emplois ; à structure constante, le salaire net des non-fonctionnaires augmente en moyenne de 0,3 %.

Le salaire net moyen s'élève à 1 803 euros par mois dans les communes et à 2 116 euros dans les départements

Les principaux employeurs de la FPT sont les communes (54,3 % de l'emploi total en

EQTP) et les départements (13,9 % ; *figure 4*). Le salaire net moyen s'élève à 1 803 euros par mois dans les communes et à 2 116 euros dans les départements. Les secteurs d'activité, ou filières (*définitions*), sont variés : ainsi, près d'un salarié sur deux travaille dans la filière technique, un sur quatre dans la filière administrative, un sur dix dans la filière sociale et autant pour l'ensemble des filières de la culture, de l'animation et du sport. Le salaire mensuel net moyen varie de 1 698 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, dont un tiers ne sont pas fonctionnaires, à 2 596 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en raison de primes spécifiques dont ils bénéficient.

1 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPT en 2016

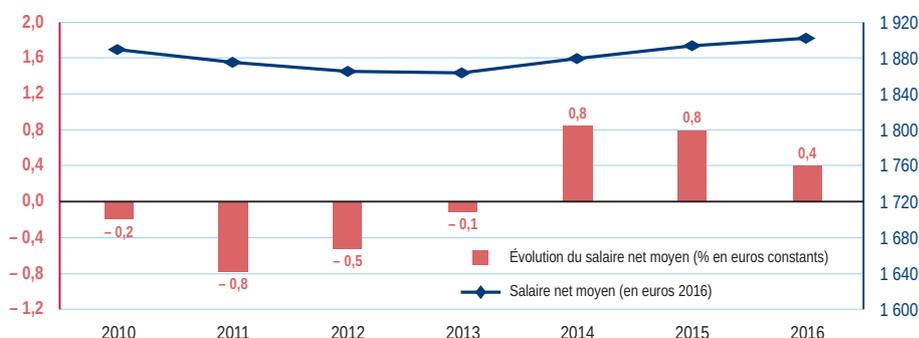
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
Fonctionnaires	78,9	2 397	0,9	1 985	0,5
Non-fonctionnaires	21,1	1 953	0,3	1 590	0,0
Non-fonctionnaires hors contrats aidés et apprentis	16,4	2 089	0,4	1 697	0,1
Ensemble (y.c. contrats aidés et apprentis)	100,0	2 303	0,8	1 902	0,4
Ensemble hors contrats aidés et apprentis	95,3	2 344	0,8	1 935	0,4

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 78,9 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPT en 2016. Leur salaire net moyen est de 1 985 euros en 2016, en hausse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2015.

Champ : France (hors Mayotte), salariés des collectivités territoriales (y compris contrats aidés et apprentis, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

2 Évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPT depuis 2010



Champ : France (hors Mayotte), salariés des collectivités territoriales y compris contrats aidés, hors assistants maternels (évolution y compris militaires entre 2010 et 2012, hors militaires entre 2012 et 2016).

Source : Insee, Siasp.

3 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2015 et 2016 pour les agents fonctionnaires de la FPT

	Salaire 2016 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2015-2016	
					du salaire brut (en point)	du salaire net (en point)
Salaire brut	2 397	100	121	0,9	0,9	1,1
Traitement brut	1 842	77		1,1	0,9	
Primes et rémunérations annexes*	555	23		0,0	0,0	
Cotisations salariales (y.c. CSG et CRDS)	- 412		- 21	2,8		- 0,6
Salaire net	1 985		100	0,5		0,5

* Y compris indemnité de résidence et supplément familial. Ces derniers éléments sont rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2016, le salaire brut augmente de 0,9 % en euros constants. L'évolution du traitement brut explique cette augmentation, les primes et rémunérations annexes demeurant stables par rapport à 2015.

Champ : France (hors Mayotte), agents fonctionnaires des collectivités territoriales (hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

	Salariés en 2016			Salariés présents en 2015 et en 2016 ¹			
	Structure des effectifs ² (en %)	Salaires net moyen (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)	Structure des effectifs (en %)	Proportion des effectifs présents en 2015 et 2016 par rapport aux effectifs de 2015 (en %)	Salaires net moyen (en euros)	Évolution en 2015-2016 (% en euros constants)
Fonctionnaires	78,9	1 985	0,5	89,7	75,0	2 013	1,0
<i>dont</i> : Catégorie A	9,6	3 297	0,4	9,1	72,5	3 400	2,0
<i> </i> Catégorie B	14,9	2 319	0,4	14,4	73,6	2 359	1,5
<i> </i> Catégorie C	75,4	1 752	0,3	76,4	75,6	1 781	0,7
Non-fonctionnaires	21,1	1 590	0,0	10,3	32,4	1 816	2,1
Ensemble (y c. contrats aidés et apprentis)	100,0	1 902	0,4	100,0	66,1	1 992	1,1
Communes	54,3	1 803	0,2	55,1	66,5	1 883	1,0
CCAS ³ et caisses des écoles	6,7	1 698	0,5	5,3	51,4	1 806	0,9
EPCI ⁴ à fiscalité propre	12,6	1 980	0,6	11,5	63,7	2 081	1,4
Autres structures intercommunales	3,6	1 876	0,6	3,2	59,3	2 025	1,6
Départements	13,9	2 116	0,2	15,3	70,7	2 173	1,1
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 596	0,6	3,9	88,0	2 634	1,3
Régions	4,9	2 024	1,8	4,9	70,2	2 044	1,1
Autres collectivités locales	1,2	2 121	0,2	0,9	49,8	2 433	1,5
Femmes	58,3	1 826	0,5	53,5	60,7	1 914	1,1
Hommes	41,7	2 008	0,3	46,5	73,6	2 082	1,1

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

2. Les structures d'effectifs pour les fonctionnaires de catégorie A, B et C présentées dans ce tableau correspondent aux proportions de ces différentes catégories parmi les seuls fonctionnaires (et non parmi l'ensemble des salariés de la FPT).

3. CCAS : centres communaux d'action sociale.

4. EPCI : établissements publics de coopération intercommunale (la métropole de Lyon est classée parmi les EPCI à fiscalité propre).

Champ : France (hors Mayotte), salariés des collectivités territoriales (y compris contrats aidés et apprentis, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

L'augmentation du salaire net moyen selon le type de collectivité varie de +0,2 % dans les départements et les communes à +1,8 % dans les régions (en euros constants). Une partie de ce dynamisme dans les régions s'explique par la création en janvier 2016 des collectivités uniques de Guyane et de Martinique, issues de la fusion entre département et région, avec en contrepartie un moindre dynamisme dans les départements. En effet, l'ensemble des agents de ces collectivités d'outre-mer, où le salaire moyen dans la FPT est plus élevé qu'en métropole du fait de compléments de rémunération, sont dorénavant comptabilisés comme salariés des régions, alors qu'une partie d'entre eux l'étaient comme salariés des départements jusqu'en 2015. En excluant la Martinique et la Guyane, le salaire net moyen augmente de 0,8 % dans les régions et de 0,5 % dans les départements.

Les disparités salariales sont quasiment stables

En 2016, la moitié des salariés de la FPT perçoit en EQTP au plus 1 718 euros nets par mois (figure 5). En bas de l'échelle, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 326 euros par mois (1^{er} décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés gagnent au moins 2 664 euros nets par mois (9^e décile ou D9). Sur l'ensemble de la distribution, les disparités salariales sont quasiment stables par rapport à 2015 : le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, s'élève à 2,01, soit 0,01 de plus qu'en 2015. Le salaire net médian des fonctionnaires est de 1 796 euros, en hausse de 0,4 % ; celui des

non-fonctionnaires hors contrats aidés et hors apprentis s'élève à 1 480 euros, stable par rapport à 2015. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,07, contre 1,62 pour ceux de catégorie B et 1,54 pour ceux de catégorie C.

À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 4,6 % de moins que les hommes

En 2016, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPT s'élève en moyenne à 1 826 euros par mois, soit 9,1 % de moins que celui des hommes (2 008 euros). Moins important que dans les autres versants de la fonction publique, cet écart se réduit de 0,2 point par rapport à 2015. L'écart est plus marqué pour les salariés de catégorie A (16,0 %) que pour ceux de catégorie B (7,3 %) et de catégorie C (10,1 %). Les femmes ont plus fréquemment des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent relativement moins souvent les postes les plus rémunérateurs. Parmi les 40 % des salariés les moins rémunérés, deux tiers sont des femmes. Plus le salaire est élevé, plus la part des femmes diminue, pour atteindre presque la moitié parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes dans la FPT s'explique pour moitié par des différences de positions professionnelles. Ainsi, étant donné la qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type, la taille de la collectivité employeuse et l'ancienneté (approchée ici par l'âge), les

femmes perçoivent en moyenne 4,6 % de moins que les hommes, comme en 2015.

Le salaire net moyen des salariés en place chez le même employeur progresse de 1,1 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail pendant les deux années, représentent deux tiers des effectifs de la FPT (75 % des fonctionnaires et 32 % des non-fonctionnaires ; figure 4). Les hommes, les salariés de 40 ans ou plus, les agents des départements, des régions ainsi que ceux des services d'incendie et de secours figurent parmi les salariés de la FPT restant le plus souvent en place.

Le salaire net moyen de ces salariés présents continuellement deux années consécutives, appelé

5 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2016

	2016 (en euros)	Évolution 2015-2016 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 326	0,1
2 ^e décile	1 445	0,1
3 ^e décile	1 536	0,2
4 ^e décile	1 623	0,3
Médiane (D5)	1 718	0,4
6 ^e décile	1 835	0,4
7 ^e décile	1 989	0,5
8 ^e décile	2 225	0,6
9 ^e décile (D9)	2 664	0,6
D9/D1	2,01	0,01 point
Moyenne	1 902	0,4

Champ : France (hors Mayotte), salariés des collectivités territoriales (y compris contrats aidés et apprentis, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP ; *définitions*), augmente de 1,1 % entre 2015 et 2016. Cette hausse reflète les gains liés à l'ancienneté et les progressions de carrière. Parmi les fonctionnaires, la RMPP des agents de catégorie A augmente le plus fortement (+ 2,0 %), ce qui traduit des progressions de carrière plus rapides ; suivent les agents de catégorie B (+ 1,5 %) et C (+ 0,7 %). Par ailleurs, des agents en place bénéficient de dispositifs soutenant la dynamique des salaires comme la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), qui est versée à ceux dont le traitement indiciaire brut évolue moins que l'inflation sur la période 2012-2015, notamment ceux qui ont atteint l'indice maximal de leur grade. Pour les non-fonctionnaires, la RMPP augmente de 2,1 %, notamment en raison des titularisations d'agents : près de 15 % des salariés en place qui étaient non-fonctionnaires en 2015 ont été titularisés et leur rémunération a progressé de 7,4 % en moyenne en 2016.

La hausse de la RMPP contribue pour l'essentiel à celle du salaire net moyen

Outre les personnes en place, 16 % des salariés de 2016 sont « entrés » en 2015 ou en 2016. De plus, 14 % sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2015 et une partie de 2016, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. Enfin, 16 % des salariés de 2015 sont « sortis » en 2015 ou en 2016.

L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents en 2016 se décompose entre les évolutions des salaires au sein de chaque groupe et l'évolution des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de 0,8 point. La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, en particulier les bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis, sont sur-représentés) est positive mais bien plus faible (+ 0,1 point). À l'inverse, l'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants », qui reflète le fait que les agents entrants sont moins

rémunérés que les agents partant à la retraite (« effet de noria »), pèse sur l'évolution moyenne du salaire pour - 0,5 point. ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) sont obtenus à partir du **système d'information des agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils en France (hors Mayotte), fonctionnaires et autres salariés employés par les collectivités territoriales (communes, départements et régions) et leurs établissements publics (EPCI), qu'ils aient été ou non présents toute l'année, y compris les bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis. Le champ exclut ici les assistants maternels et les militaires (si la plupart sont employés dans la fonction publique d'État, certains sont employés dans des services départementaux d'incendie et de secours).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 8 000 euros, le salaire en EQTP est de $8\,000 / (0,5 \times 0,8) = 20\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel et à temps non complet, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Les postes à temps non complet concernent souvent des postes avec une quotité de travail inférieure à 50 % : postes d'animation dans le domaine périscolaire ou postes dans les petites communes.

La **filière** permet de répartir les fonctionnaires territoriaux suivant le secteur d'activité dans lequel ils exercent. Les filières sont décomposées en **cadres d'emplois**. Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les cadres d'emplois sont composés de **grades** (dépendant de l'ancienneté, de la qualification ou de la responsabilité), subdivisés en **échelons**.

La **grille indiciaire** détermine, à échelon donné, le traitement indiciaire.

Les cadres d'emplois sont répartis en trois **catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent, ces catégories recouvrant en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément ou retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** est net de toutes cotisations sociales, y compris de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source Siasp, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

L'**évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante** pour laquelle la structure des effectifs par **cadre d'emplois et statut** est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose par ailleurs entre les effets liés aux **évolutions de salaire moyen de différents groupes (des personnes en place - RMPP, des fluctuants, des entrants et des sortants)** et ceux de composition liés aux effectifs de ces groupes. La définition des groupes n'est pas comparable à celle utilisée dans l'*Insee Première* n°1691 sur l'emploi dans la fonction publique en 2016.

Bibliographie

- Donzeau N., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2016 », *Insee Première* n° 1691, mars 2018.
- Büsch F., Mainguené A. « Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016 », DGCL, *Bulletin d'information statistique* n°121, décembre 2017.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres », *La Documentation française*, DGAFP, édition 2017.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP181711
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

